



Demande d'évaluation de la pratique infirmière

Veillez remplir ce formulaire sur un ordinateur et le retourner à reg-imm@cnnb-opinb.ca

Renseignements généraux

Nom :

Numéro d'immatriculation de l'OPINB :

Titre du poste :

Nom de l'employeur/organisation :

Description de la pratique infirmière

1. **Décrivez la pratique infirmière que vous souhaitez faire évaluer.**
(Quels services ou soins fournissez-vous ou fournirez-vous?)

2. **Quelle fonction infirmière décrit le mieux votre pratique?**
(Voir les définitions de domaines de pratique à l'annexe A.)

a) Praticienne Enseignante Administratrice Chercheuse Conseillère

b) **Décrivez l'exercice de la fonction ci-dessus dans le cadre de votre pratique.**

3. **Décrivez la clientèle de votre pratique.**
(Groupes d'âge, problèmes de santé, contexte p. ex. cabinet local, virtuel, soins intensifs)
4. **Décrivez comment votre travail intègre les pratiques exemplaires reconnues et des données probantes.**
(Énumérez les lignes directrices, les protocoles et les données probantes que vous utilisez, conformément à la norme d'exercice 2.6 « utilise des résultats de recherche crédibles et applique des pratiques fondées sur des données probantes ».)
5. **Indiquez les compétences de niveau débutant (CND) qui s'appliquent à votre pratique et expliquez en quoi votre pratique infirmière correspond aux CND de l'OPINB. Si votre pratique exige des compétences au-delà du niveau débutant, veuillez fournir des preuves de formation supplémentaire et des compétences acquises.**
(Décrivez vos études, vos certifications, vos formations ou votre expérience professionnelle.)
- J'ai joint les preuves pertinentes des compétences au-delà du niveau débutant** *(Ces compétences doivent être démontrées par une preuve pertinente de formation supplémentaire, par exemple en soins podologiques, en Botox ou en soins avancés des plaies conformément à la norme d'exercice 2.4 « reconnaît son propre niveau de compétence et exerce en fonction de celui-ci, et acquiert des connaissances supplémentaires et demande de l'aide au besoin »).*

6. **Décrivez comment vous appliquez la démarche infirmière dans votre pratique.**
(*Décrivez comment vous **analysez les clients, puis planifiez, mettez en œuvre et évaluez** les soins conformément à la norme 2.1 « utilise l'analyse critique pour analyser, planifier, intervenir et évaluer les soins et les services connexes fournis aux clients »*)

7. **Veillez joindre une copie de la description de poste fournie par votre employeur.**
(*Obligatoire dans tous les cas*)

J'ai joint une copie de ma description de poste.

IP seulement

8. **Indiquez si les activités suivantes font partie de votre pratique en tant qu'IP et comment le cas échéant :**

a) Diagnostiquer ou évaluer une maladie, un trouble ou un état pathologique;

b) Communiquer le diagnostic ou l'évaluation au client et aux autres professionnels de la santé, selon le cas;

c) Effectuer des procédures pour la gestion clinique et la prévention des maladies, des blessures, des troubles ou des problèmes de santé;

- d) Prescrire, autoriser, ordonner, administrer et distribuer des médicaments;

- e) Prescrire, recevoir et interpréter des tests de dépistage et de diagnostic, incluant l'application de formes d'énergie
(p. ex. rayons X, ultrasons).

College of Nursing of New Brunswick
Ordre de la pratique infirmière du Nouveau-Brunswick
590 rue Brunswick St, Fredericton NB E3B 1H5
Tel/tél: 506-458-8731 Fax/télé: 506-459-2838 toll free/sans frais: 1-800-442-4417
Email/courriel: reg-imm@cnnb-opinb.ca

Annexe A

Règles de l'OPINB

2.01 Pratique active de la profession infirmière

Conformément au règlement administratif 1.03 D, infirmière membre actif désigne une infirmière qui exerce dans l'un ou l'autre des rôles suivants :

(a) Praticienne

Infirmière œuvrant principalement au niveau des soins directs aux patients dans l'un ou l'autre des milieux suivants : établissement, communauté, cabinet de médecin, pratique autonome.

(b) Enseignante

Infirmière œuvrant principalement dans l'enseignement à des personnes qui dispensent ou qui dispenseront des soins aux patients : organisme de santé, faculté de sciences infirmières, école de formation infirmière, collège communautaire.

(c) Administratrice

- (i) infirmière qui s'occupe principalement de la gestion de services infirmiers ou de formation infirmière; et
- (ii) infirmière ayant des responsabilités administratives dans un hôpital ou au sein d'un organisme qui fait la promotion de la qualité des soins ou qui prodigue des soins à des patients.

(d) Chercheuse

Infirmière qui se consacre principalement à une activité de recherche liée aux soins infirmiers.

(e) Conseillère

Infirmière qui œuvre principalement dans le domaine des services-conseils, soit en soins infirmiers, soit dans un secteur particulier de la santé.